

Conditions générales d'attribution et d'utilisation de la carte de fidélité « Oh ! Le Bitro »

La carte de fidélité a est remise sur demande dans votre restaurant « Oh ! Le Bitro ». Elle est délivrée gratuitement et activée le jour de votre demande. Elle est proposée exclusivement à des personnes de 18 ans et plus, dans le restaurant « Oh ! Le Bitro ». Elle est destinée à tous les particuliers et ne peut être délivrée au nom d'une société, d'un comité d'entreprise, d'une association ou de toute autre personne morale.

Pour pouvoir bénéficier des offres liées à la carte de fidélité, le titulaire de la carte de fidélité doit avoir un numéro de téléphone portable ainsi qu'une adresse courriel valides, ces informations étant indispensables au bon fonctionnement du programme de fidélité. Cette carte de fidélité est personnelle, nominative, et ne peut être cédée. Elle permet à son bénéficiaire de cumuler des points lors de chaque repas pris dans le restaurant « Oh ! Le Bitro » : 1 € dépensé = 1 point de fidélité.

Les avantages obtenus dans le cadre de l'utilisation de la carte de fidélité ne sont cependant utilisables qu'auprès du restaurant « Oh ! Le Bitro ».

Le solde des points fidélité est consultable sur www.soldedepoint.com. Ces points ne peuvent être ni cédés ni convertis en espèces.

Acceptation des conditions d'utilisation :

L'utilisation de la carte de fidélité implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales dont le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance en complétant le bulletin d'adhésion en restaurant.

Les avantages de la carte « Oh ! Le Bitro » :

1. Lorsque le seuil de 200 points est atteint, le titulaire de la carte de fidélité reçoit un bon, par courrier, pour 10 € de réduction sur l'addition lors du prochain repas dans le restaurant « Oh ! Le Bitro ». Cette offre, non cumulable avec toute autre offre du même type ou autres opérations en cours, est valable 21 jours à compter de la date de réception du courrier, et sur présentation dudit courrier au début de la prise du repas. Le solde des points fidélité est remis à zéro du fait de l'atteinte du seuil de 200 points. le reliquat du solde de la carte est maintenu an crédit.

(ex : si solde 208 points, nouveau solde après envoi du courrier fidélité = 8 points).

2. Le titulaire de la carte de fidélité recevra à l'occasion de son anniversaire :

1 bon, par courrier ou par SMS, pour 10 € de réduction sur l'addition lors du prochain repas dans le restaurant « Oh ! Le Bitro » ayant délivré la carte de fidélité. Cette offre, non cumulable avec toute autre offre du même type ou autres opérations en cours, est valable 21 jours à compter de la date de réception du courrier, et sur présentation dudit courrier au début de la prise du repas. Indépendamment du nombre de points fidélité dont le titulaire dispose sur la carte et des avantages qu'il lui procure, tout titulaire pourra bénéficier ponctuellement d'offres promotionnelles proposées au sein du restaurant « Oh ! Le Bitro » ou par le biais de SMS ou de courriers. Le titulaire de la carte accepte d'ores et déjà de recevoir des SMS et/ou des courriers de la part de la société du restaurant « Oh ! Le Bitro ». Si le titulaire de la carte l'a expressément accepté sur le bulletin d'adhésion en cochant la case correspondante, il pourra également recevoir des actualités et des offres promotionnelles de la part des partenaires de la SARL VILPRO.

Offre de Parrainage

50 points crédités au parrain lors de la remise de la carte fidélité au filleul et 10% de remise sur la prochaine addition du filleul.

Perte ou vol

En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité, le titulaire devra en informer, dès la survenance de l'événement, par tout moyen écrit, le restaurant « Oh ! Le Bitro ». Le titulaire pourra ensuite demander la délivrance d'une nouvelle carte. Sur présentation d'un justificatif des points fidélité accumulés, la nouvelle carte pourra être créditée de ceux-ci. Si le titulaire ne peut fournir de justificatif, les points fidélité accumulés sur la carte perdue ou volée seront définitivement perdus. En cas de perte ou de vol de la carte, le restaurant « Oh ! Le Bitro » ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse de celle-ci.

Durée de validité

La carte de fidélité est sans date limite de validité. Le restaurant « Oh ! Le Bitro » se réserve le droit unilatéral de désactiver définitivement la carte de fidélité du titulaire si celle-ci n'a pas été utilisée pendant une période de 12 mois consécutifs. En conséquence, si celle-ci est désactivée, le nombre de points fidélité accumulé sera définitivement perdu.

Responsabilité

Le restaurant « Oh ! Le Bitro » est exonéré de toute responsabilité quant aux conséquences, directes ou indirectes, de tous dysfonctionnements et anomalies éventuels de la carte de fidélité, et ce quelle qu'en soit la cause. Si une anomalie dans le fonctionnement de la carte de fidélité est découverte ou portée à la connaissance du restaurant « Oh ! Le Bitro », ce dernier fera tout son possible, sur présentation d'un justificatif des points fidélité d'ores et déjà accumulés par le titulaire de la carte de fidélité, pour lui permettre de continuer à bénéficier du cumul de ses points fidélité. Dans le cas où le restaurant « Oh ! Le Bitro » ne serait plus en mesure d'assurer le bon fonctionnement du programme fidélité, celui-ci pourrait être suspendu ou arrêté à tout moment. Une information en ce sens serait alors communiquée au titulaire de la carte par tout moyen approprié.

Le restaurant « Oh ! Le Bitro » se réserve le droit d'engager toute action, notamment judiciaire, qu'ils jugerait utile en cas de déclaration erronée ou mensongère sur le bulletin d'adhésion, et/ou d'utilisation abusive ou frauduleuse de la carte de fidélité. Dans ces hypothèses, le titulaire de la carte perdra le bénéfice du programme et la totalité des avantages crédités sur sa carte de fidélité seront supprimés.

Modification du programme de fidélité

Tout ou partie des règles, droits et avantages exposés dans les présentes Conditions Générales et/ou dans tout autre document relatif au présent programme de fidélité pourront être modifiés ou supprimés temporairement ou définitivement à tout moment. Les droits et avantages modifiés ou supprimés pour l'avenir n'ouvriront aucun droit à indemnisation en faveur de l'adhérent. Dans ce cas, les titulaires de la carte de fidélité seront prévenus quinze (15) jours à l'avance par affichage ou diffusion dans « Oh ! Le Bitro » par tout autre moyen écrit approprié. Le titulaire de la carte de fidélité peut, s'il le souhaite, restituer sa carte, en rappelant son nom, prénom et adresse. Par cette restitution, il renonce aux avantages du programme de fidélité « Oh ! Le Bitro ».

Informatique et Libertés

Vos données personnelles sont collectées, traitées et conservées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 en sa version modifiée. Elles sont destinées au restaurant Oh ! le Bistro, SARL VILPRO au capital de 38 000 euros, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 503 737 181 00019, dont le siège social est situé 31 rue Carnot 86000 Poitiers. Les données personnelles communiquées via le bulletin d'adhésion pourront être utilisées par la SARL VILPRO pour vous contacter dans le cadre du programme fidélité, ainsi que pour vous envoyer des actualités et des offres promotionnelles concernant l'enseigne « Oh ! Le Bistro ». Si vous l'avez expressément accepté sur le bulletin d'adhésion en cochant la case correspondante, vos données pourront être utilisées par les partenaires de la SARL VILPRO pour vous transmettre des actualités et des offres promotionnelles.

Vous pouvez exercer, à tout moment, vos droits d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression sur les informations vous concernant en écrivant à l'adresse suivante :

SARL VILPRO – 31 rue Carnot 86000 Poitiers – contact@ohlebistro.fr

Si vous souhaitez recevoir les actualités et les offres promotionnelles de nos partenaires, merci de cocher cette case.

Le :

A :

Signature du demandeur.